(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

DEGRAIS MHP

Page: 1/8
Révision n°: 1
Date: 15/06/2023
Remplace la fiche: 16/08/2022
30332

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert

CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

Tél. 02.98.43.45.44

ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : DEGRAIS' MHP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dégraissant machine haute pression

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contacter le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contacter le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

Contacter le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Phrases EUH

EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 95-14-7 benzotriazole Liste II Under evaluation

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Description

Préparation composée des substances indiquées ci-après :

Composants dangereux :			
Identification	Nom	Classification	%
CAS: 68439-51-0	ALCOOLS LAURIQUE ET MYRISTIQUE, ETHOXYLES,	Aquatic Chronic 3, H412	≤ 2.5 %
CE: 614-484-1	PROPOXYLES		
Polymer	ETHOXYLATED ALCOHOL	Eye Irrit.2, H319	0-≤2.5 %
Polymer	POLYALKYL AMMONIUM SALT	Aquatic Chronic 2, H411	0-≤1 %
		Acute Tox 4, H302	
		Skin Irrit. 2, H315	
		Eye Irrit. 2 H319	

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

DEGRAIS MHP

Page : 2/8
Révision n°: 1
Date : 15/06/2023
Remplace la fiche : 16/08/2022
30332

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants (suite)

Identification	Nom	Classification	%
CAS: 95-14-7	BENZOTRIAZOLE	Aquatic Chronic 2, H411	< 1 %
EINECS: 202-394-1		Acute Tox 4, H 302	
RTECS: DM 1225000		Eye Irrit. 2 H319	

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

Aucune mesures particulière n'est requise.

Après inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux sous l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité

Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Pas nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

DEGRAIS MHP

Page: 3/8 Révision n°: 1 Date: 15/06/2023 Remplace la fiche: 16/08/2022 30332

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucune exigence particulière

Emballage approprié

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage

Néant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

BENZOTRIAZOLE (CAS: 95-14-7)

Utilisation finale: Travailleurs

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémique à long terme

1.08 mg/kg bw/d DNEL:

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme

DNEL: 19 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme

DNEL: 0.54 mg/kg bw/d

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets local à long terme

DNEL: 9.55 mg/m^3

Concentration prédite sans effet (PNEC)

BENZOTRIAZOLE (CAS: 95-14-7)

Compartiment de l'environnement Eau douce **PNEC** 0.0194 mg/lCompartiment de l'environnement Eau de mer

PNEC 0.0194 mg/lSédiment d'eau douce Compartiment de l'environnement

PNEC 0.00375 mg/kg Compartiment de l'environnement Sédiment d'eau de mer

PNEC 0.00375 mg/kg

Compartiment de l'environnement STP **PNEC** 39.4 mg/l Compartiment de l'environnement Sol

PNEC 0.003 mg/kg

IPC

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

DEGRAIS MHP

Page: 4/8

Révision n°: 1

Date: 15/06/2023

Remplace la fiche: 16/08/2022

30332

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir rubrique 7

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Matériau des gants : Butylcaoutchouc.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Etat physique: LiquideForme: LiquideCouleur: Bleu-vertOdeur: CaractéristiqueSeuil olfactif: Non déterminé

Point de fusion/point de congélation : 0°C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition : 100°C

Inflammabilité : Non applicable

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure : Non déterminé
Supérieure : Non déterminé
Point éclair : Non applicable
Température d'auto-inflammation : Non applicable
Température de décomposition : Non déterminé
pH à 20° C : 9.0 - 9.7

Viscosité

Viscosité cinématique : Non déterminé

Cinématique

Dynamique : Non déterminé

Solubilité

L'eau : Entièrement miscible Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) : Non déterminé

Pression de vapeur à 20°C : 23 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20°C : 1.00-1.05 g/cm³
Densité relative : Non déterminé
Densité de vapeur : Non déterminé

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

DEGRAIS MHP

Page: 5/8
Révision n°: 1
Date: 15/06/2023
Remplace la fiche: 16/08/2022
30332

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.2 Autres informations

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants : COV (CH) : 0,00 %

Changement d'état

Taux d'évaporation : Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles : Néant Gaz inflammables : Néant Aérosols : Néant Gaz comburants : Néant Gaz sous pression : Néant Liquides inflammables : Néant Matières solides inflammables : Néant Substances et mélanges autoréactifs : Néant Liquides pyrophoriques : Néant Matières solides pyrophoriques : Néant Matières et mélanges auto-échauffants : Néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau : Néant Liquides comburants : Néant Matières solides comburantes : Néant Peroxydes organiques : Néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Néant Explosibles désensibilisés : Néant

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminante pour la classification		
CAS: 95-14-7 BENZOTRIAZOLE		
DL50 oral	1.000-2.000 mg/kg (rat)	
DL 50 dermique	1.000-2.000 mg/kg (rat)	

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

DEGRAIS MHP

Page : 6/8		
Révision n°: 1		
Date: 15/06/2023		
Remplace la fiche: 16/08/2022		
20222		

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques (suite)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien			
CAS: 95-14-7	BENZOTRIAZOLE	Liste II Under evaluation	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Benzotriazole (CAS: 95-14-7)	
CL50 poisson -96 h	> 55 mg/l
CE50 crustacés – 72 h 1	75 mg/l
CE50 daphnia - 48 h	> 15.8 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques

Indications générales

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

DEGRAIS MHP

Page: 7/8

Révision n°: 1

Date: 15/06/2023

Remplace la fiche: 16/08/2022

30332

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Catalogue e	Catalogue européen des déchets		
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS		
15 01 00 15 01 02	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément emballages en matières plastiques		
07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE		
07 06 00	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques		
07 06 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses		

Emballages non nettoyés

Recommandation

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives aux transports

Non soumis à la règlementation du Transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8/8	
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Révision n°: 1	
(1.09.0	Date: 15/06/2023	
DEGRAIS MHP	Remplace la fiche: 16/08/2022	
	30332	

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant à la rubrique 3 :

H302: Nocif en cas d'ingestion

H315 : Provoque une irritation cutanée

H319: Provoque une sévère irritation des yeux

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ;

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : 2 à 5 ; 7 à 13 ; 16

Fin du document